

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 10 de cet article, substituer aux mots :

« mentionnées à »,

les mots :

« mentionnées au premier et au deuxième alinéa de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.